

## Aux membres du Conseil national des Barreaux

## LES MEMBRES ÉLUS DU BUREAU SIGNATAIRES DE LA PRÉSENTE

OBJET:

Communiqué du 10 juillet 2013 de Monsieur Charrière-Bournazel, Président du Conseil National des Barreaux, et de Madame Féral-Schuhl, Bâtonnière de Paris, nommant une commission chargée de « définir la méthode de conduite du projet de la réforme de la gouvernance »

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil national des barreaux, Chers confrères.

Elue démocratiquement, l'Assemblée générale du Conseil national des barreaux est la seule assemblée souveraine de la représentation nationale des avocats.

Confirmation en est apportée par la reprise des activités de ceux de ses membres qui, pendant quelques semaines, avaient pu envisager de suspendre leur participation au sein du Conseil.

Cette Assemblée générale a indiqué à plusieurs reprises sa résolution de conserver la maîtrise de la réforme de la gouvernance. A cet égard, mandat a été donné au Bureau de « dégager un certain nombre de propositions » pour ladite réforme (PV d'AG des 14-15 mai 2012). Lors de l'Assemblée générale du 6 juillet 2013, il a été acté que ce mandat perdurait.

Redevables à l'égard de leurs mandants, les membres du Conseil élus au Bureau ont le devoir de mettre en œuvre les décisions de l'Assemblée générale. Ils ont été particulièrement surpris que la signature du Conseil national des barreaux soit engagée sur un communiqué qui tend, s'agissant de la gouvernance de notre profession, à dessaisir le Conseil national des barreaux au profit d'une commission de travail qui ne peut tirer aucune légitimité de sa désignation.

Sauf à ce que l'Assemblée générale par un vote majoritaire ne dessaisisse le Bureau de ce mandat, les signataires du présent courrier confirment leur volonté de poursuivre leurs travaux aux fins de soumettre au vote de l'Assemblée générale de janvier 2014 au plus tard un rapport finalisé sur la gouvernance.

Les avocats de France ne peuvent pas envisager que l'unité de leur profession se construise au prix de la mise en cause de leur seul organe national représentatif.

Nous vous prions d'agréer, Chers Confrères, l'expression de nos sentiments confraternellement dévoués.

Paule Aboudaram	Pascale Modelski	Patricia Savin	Catherine Glon
Pierre Lafont	Eric Azoulay	Jean-Louis Cocusse	Stéphane Lallement

Cc. : Les personnalités visées dans le communiqué du 10 juillet 2013